

# RAPPORT MORAL 2021

*L'édito de Monique Sassier, Présidente de la Fondation AUTONOMIA*

1. Une année de déploiement
2. Un engagement structuré en programmes autour de l'autonomie
3. Construire un modèle économique pérenne
4. Un nouveau souffle pour la Fondation abritante
5. Communiquer !



## **L'édito de Monique Sassier, Présidente**

### **Définir l'autonomie, un enjeu en soi !**

L'autonomie est une valeur en soi, une valeur de la vie quotidienne. Plébiscitée par l'ensemble de la société, elle reste complexe à définir et se met en œuvre de multiples façons.

Pour la Fondation AUTONOMIA, elle implique de rechercher de manière concrète comment la préserver, l'améliorer dans la vie quotidienne, explorer le sens que chacun lui donne.

Pour la Fondation AUTONOMIA, l'autonomie est intimement reliée aux liens que chacun crée, développe, préserve ou perd au fil de son parcours de vie.

Pour préserver l'autonomie, il est essentiel de préserver le lien à l'autre et ce à chaque occasion, à chaque étape de la vie. Qu'il s'agisse d'emploi, de vie à domicile, de mobilité, comment envisager l'autonomie sans le réseau constitué d'autres que soi qui donne reflet, profondeur et sens à la vie ?

### **Plus d'autonomie c'est possible**

La Fondation AUTONOMIA promeut une méthode qui veut que tout soit mis en œuvre pour donner corps à cette orientation : « plus d'autonomie, c'est possible ». Il convient donc que la parole de tous, résidents d'Ehpad, personnes en situation de handicap, professionnels des établissements ou des services, employeurs, services publics, entre autres, soit organisée et entendue.

On doit veiller à ce que cette « volonté d'écoute » soit réelle et cherche à déterminer le potentiel d'autonomie de chacun selon sa fonction et sa place. L'objectif est que chacun développe ses capacités afin qu'elles soient comprises et adaptées avec « des solutions actives ».

La Fondation AUTONOMIA souhaite ainsi contribuer à recueillir cette parole et à la porter pour qu'elle constitue un des fondements de l'élaboration de politiques publiques locales, territoriales, nationales.

Par le biais de ses programmes qui ancre son action auprès des acteurs de terrain, par l'accueil de fondateurs qui souhaitent créer une fondation abritée, la Fondation AUTONOMIA se veut être telle une vigie qui puisse repérer des besoins non couverts, soutenir des acteurs de terrain, encourager des innovations, financer des projets qui répondent à cet enjeu de la meilleure autonomie pour chacun.

En ce domaine si fragile, la confiance est une valeur, aux côtés du respect et de la reconnaissance. Confiance dans la certitude d'être aidé, dans les initiatives de terrain qui montrent leurs atouts et leurs limites, en extraire des orientations et de mesurer leur mise en œuvre conforme aux valeurs d'humanisme.

### **Un immense défi s'offre à nous tous !**

Avec rigueur, dans un état d'esprit optimiste, la Fondation AUTONOMIA choisit de contribuer à repérer ce qui manque, à soutenir et promouvoir ce qui fonctionne, à mener des études et recherches pour faire avancer la connaissance et ainsi la traduire dans des textes d'application si cela s'avère nécessaire.

# 1. Une année de déploiement

## 2021, une année de re-naissance

Le dernier trimestre de l'année 2020 et l'année 2021 ont constitué une étape importante dans le développement de la Fondation.

L'enjeu était de définir quelles étaient les nouvelles orientations de la Fondation AUTONOMIA qui évoluait d'un statut de Fondation gestionnaire d'établissements – la Fondation hospitalière Sainte-Marie - à un statut rénové – la Fondation AUTONOMIA - dont les engagements concrets restaient à définir.

L'arrivée d'une déléguée générale en septembre 2020 a permis d'organiser les réflexions et de relancer l'action de la Fondation de façon stratégique et opérationnelle. Ce travail a été mené en lien étroit avec le bureau et le Conseil d'administration.

### *Une politique d'engagement revisitée*

De par son objet statutaire, la Fondation AUTONOMIA a pour mission d'encourager et de préserver l'autonomie des personnes en situation de handicap de dépendance ou concernées par toute forme d'addiction.

Compte tenu des nombreux et complexes enjeux liés à cet objet, il est apparu essentiel d'engager un travail de réflexion afin de préciser comment les engagements de la Fondation seront déclinés de façon concrète pour engager ce nouveau chapitre de son histoire.

### *Un conseil d'administration impliqué*

Tout au long de l'année 2021 les membres du Conseil d'administration de la Fondation se sont largement impliqués de plusieurs manières :

- Par le biais d'un engagement bénévole très important de la présidente de la Fondation
- Un travail de proximité mené par le bureau qui s'est réuni 6 fois au cours de l'année avec des délégations de fonctionnement bénévoles nécessitant un fort investissement de chacun
- Par les 4 réunions annuelles du Conseil d'administration

Les administrateurs ont également été très sollicités et impliqués au sein des groupes de travail qui ont été constitués pour réfléchir à la structuration de l'action de la Fondation. Ils ont également participé à la conception du 1<sup>er</sup> appel à projets, au suivi des 326 dossiers reçus et au suivi des projets portés par les lauréats qui se prolongera jusqu'en 2023.

## 2. Un engagement structuré en programmes autour de l'autonomie

En passant d'un statut de fondation gestionnaire d'établissements sanitaires et médico-sociaux à un statut de fondation dite « de financement », la Fondation AUTONOMIA a dû construire son nouveau mode d'action et de communication

L'année 2021 a permis de réfléchir collectivement et de définir les grandes orientations de la Fondation. Les travaux menés ont permis notamment :

- de préciser le territoire d'engagement,
- de prioriser les actions et programmes,
- d'accompagner l'activité des fondations abritées,
- de veiller à allier lisibilité et efficience des travaux.

Une démarche de réflexion collective a ainsi été menée dès septembre 2020. Un groupe de travail composé d'administrateurs de la Fondation et de la déléguée générale a conduit ces travaux.

Le travail du groupe a notamment débouché sur la publication du 1<sup>er</sup> appel à projets de la Fondation rendu public en janvier 2021.

**NOS PROGRAMMES**

L'action de la Fondation AUTONOMIA est structurée en programmes qui visent à encourager et préserver l'autonomie. Des programmes qui concrétisent l'action de la Fondation en faveur de la prévention, des soins, des accompagnements et de l'inclusion sociale et professionnelle pour les personnes concernées par le handicap, toute forme de dépendance et les addictions de toute nature.

<p><b>Citoyen et engagé à tout âge</b></p> <p>L'engagement citoyen est une façon de participer à la vie d'une société en mettant son énergie...</p>	<p><b>La médiation familiale, alliée de l'autonomie</b></p> <p>La médiation s'appuie sur le principe d'autonomie qui fait une place à chacun et...</p>	<p><b>L'emploi, source d'autonomie</b></p> <p>Autonomie et qualité de vie sont fortement corrélées. L'accès et le maintien dans l'emploi constituent des...</p>	<p><b>Un habitat pour des liens</b></p> <p>Le programme un habitat pour des liens encourage des initiatives qui envisagent des formes...</p>	<p><b>Génération numérique</b></p> <p>L'ère numérique est un fait. Toutes les générations sont invitées à s'inscrire dans ce contexte dès le plus jeune...</p>	<p><b>Etudes, innovation et recherche</b></p> <p>La Fondation AUTONOMIA est engagée dans des contributions de travail.</p>
---	--	---	--	--	--

**Je fais un don, don IFI**

Simultanément, des rencontres avec des organisations (essentiellement des associations et d'autres fondations) porteuses de projets qui répondent à des enjeux d'autonomie ont été organisées afin de mieux comprendre les besoins de terrain, les projets engagés, les besoins non couverts ou insuffisamment pourvus, les enjeux de société.

Ces rencontres issues de prises de contacts initiées par la Fondation ou par des acteurs associatifs et issus de l'économie sociale et solidaire permettent de nourrir et d'enrichir les travaux de la Fondation sur l'évolution de son territoire d'engagement.

## 2.1 Plus d'autonomie c'est possible : un 1er appel à projets réussi !

- Un appel à projets ouverts aux acteurs impliqués sur l'amélioration de l'autonomie

Diffusé en janvier 2021, ce 1er appel à projets 2021 baptisé « Plus d'autonomie, c'est possible » avait pour vocation de soutenir des actions exemplaires, innovantes qui peuvent essaimer et qui s'inscrivent dans la mission de la Fondation.

L'objectif affiché était de valoriser des actions qui s'appuient sur la prise en compte de l'expérience et de la parole des personnes et des professionnels et qui s'attachent à les rendre « sujets et acteurs ».

L'appel à projets visait à encourager des initiatives qui favorisent l'autonomie des personnes – ainsi que de leurs proches et de leurs aidants - qu'elles soient en situation de handicap, de dépendance liée au grand âge ou concernées par toute forme d'addiction.

- Un appel à projets destiné à des acteurs engagés pour l'autonomie
  - Qui œuvrent auprès des personnes en situation de handicap, de dépendance liée au grand âge, d'addiction et de leurs proches
  - Qui portent des projets innovants pouvant améliorer l'intégration, l'inclusion, la qualité de vie, de soins des personnes concernées
- Des thématiques variées et complémentaires toutes en lien avec l'autonomie

Pour ce 1er appel à projets, la Fondation avait souhaité conserver un objet très large et très ouvert tant que celui-ci servait la cause de l'autonomie.

- Autonomie des aidants
- Prévention de l'addiction numérique pour préserver l'autonomie des jeunes
- Autonomie, formation, entrepreneuriat et inclusion dans l'emploi
- Autonomie et vie à domicile
- ...

- 8 lauréats aux profils très différents répartis sur le territoire

Le comité de sélection (composé d'administrateurs et de la déléguée générale) a reçu 326 dossiers qui ont tous été étudiés.

Dans une logique d'équité dans le traitement des dossiers, une grille d'analyse avait été conçue afin de les étudier sur la base de critères partagés et objectifs.

Le montant global des financements accordés a été arrêté à la somme de 125k€. Les projets sont soutenus dans le cadre d'une convention de 2 ans.

L'étude des 326 dossiers a fait l'objet d'une attention particulière et longue. **Le Conseil d'administration de la Fondation a pu s'enrichir d'initiatives et d'expériences locales ou nationales d'une grande richesse pour l'autonomie.**

Les lauréats de l'appel à projets sont :



**ADIHAM**

Pour le projet d'expérimentation de nouvelles formations et pratiques professionnelles dédiées aux Assistantes de Vie Scolaire (AVS) qui accompagnent les enfants en situation de handicap en fluidifiant leur parcours entre école et domicile [www.adiam.org](http://www.adiam.org)



**APF France Handicap**

Pour le projet INDI'LAB qui valorise l'autodétermination des personnes en situation de handicap en les impliquant dans l'élaboration et la création d'outils adaptés à leurs besoins [www.apf-francehandicap.org](http://www.apf-francehandicap.org)



**APIDV**

Pour le projet de développement de la plateforme digitale actifsDV qui encourage – par son action auprès des salariés et des employeurs – l'emploi des personnes en situation de déficience visuelle [www.actifsdv.apidv.org](http://www.actifsdv.apidv.org)



**Association JADE**

Pour le déploiement national d'un accompagnement global dédié aux jeunes aidants afin de les aider à faire face aux défis auxquels ils sont confrontés [www.jeunes-aidants.com](http://www.jeunes-aidants.com)





ARASC

Pour le projet de création d'une offre de logements sociaux pour personnes en perte d'autonomie conçue comme un support à leur projet de vie et répondant à des besoins communs [www.arasc.fr](http://www.arasc.fr)



LOKI ORA

Pour le projet « Révélations » qui consiste à créer des habitats dédiés à des séniors, dans le logement social et en colocation, centrés sur la prévention des risques liés au vieillissement et la préservation du lien social [www.lokiora.fr](http://www.lokiora.fr)



Uniscité

Pour le projet famille en Harmonie qui impulse l'intervention de jeunes en service civique au domicile de familles touchées par le handicap [www.uniscite.fr](http://www.uniscite.fr)



Union des Centres sociaux des Bouches du Rhône

Pour le projet de challenge de la déconnexion qui coordonne une action d'éducation et de prévention et d'éducation auprès des jeunes et de leurs parents [www.ucs13.fr](http://www.ucs13.fr)



### · Suivi et évaluation des projets

Le suivi de chacun des projets lauréats est assuré par un administrateur dédié de la Fondation AUTONOMIA.

Sans s'immiscer dans la gouvernance des structures aidées ou la gestion technique du projet, leur objectif est de **mesurer l'impact des actions soutenues afin d'en percevoir les enjeux et d'en tirer des conclusions utiles sur le thème de l'autonomie.**

La Fondation AUTONOMIA accompagne les lauréats pour rendre visible et valoriser leurs actions.

## 2.2. La médiation, alliée de l'autonomie

Soutien du Centre de la Famille et de la médiation

La Fondation AUTONOMIA s'est engagée auprès du Centre de la Famille et de la Médiation dans le cadre d'un projet qui vise à **offrir à la personne âgée, aux professionnels et aux familles le cadre de la médiation** pour se réunir, penser les aménagements nécessaires, prendre ensemble les décisions, prévenir et gérer les éventuels conflits.



Le Centre de la Famille et de la Médiation est l'un des premiers centres de médiation familiale créé à Lyon et reconnu en France dans les années 1990 pour sa théorie et sa pratique – s'appuyant sur le Modèle Groupal Narratif de médiation familiale.

Ce projet a pour finalités :

- D'affirmer la place et la parole de la personne âgée dans ses choix de vie en s'appuyant sur une approche par les compétences plutôt que par les pertes (d'indépendance, d'autonomie) au moyen de la médiation
- Prévenir l'apparition de conflits autour des enjeux de vie liés à l'avancée en âge et / ou à la survenue d'une situation de dépendance majorée
- De prévoir les conditions de recours à un médiateur familial dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

## 2.3 S'engager auprès des acteurs de terrain

Soutien à l'association Bipolarité France

L'association Bipolarité France a pour objet de fédérer des patients experts dans la bipolarité pour mener des projets d'accompagnement d'autres patients vers un projet d'autonomie. Son objectif est de valoriser l'expérience patient pour permettre à l'individu d'être acteur de sa pathologie et auteur de sa vie.



La Fondation AUTONOMIA s'est engagée auprès de Bipolarité France dans le cadre de son projet « la bipolarité et l'emploi, c'est possible ».

Ce projet concerne plus particulièrement la création d'un dispositif complet de sensibilisation des entreprises à la Bipolarité en vue de faciliter l'emploi et l'intégration des personnes porteuses de handicap.

Afin de contribuer à l'inclusion professionnelle des personnes bipolaires, l'association Bipolarité France souhaite ainsi agir simultanément auprès des employeurs et des personnes bipolaires (salariés potentiels, personnes en recherche d'emploi ou en mobilité professionnelle).



Ce projet a pour vocation :

- De partager avec les employeurs une meilleure connaissance de la pathologie
- D'accompagner la personne bipolaire dans sa recherche d'emploi par un référent handicap
- D'accompagner l'employeur lorsqu'un salarié est diagnostiqué bipolaire pour le maintenir en poste, et l'aider à communiquer avec l'équipe pour une meilleure acceptabilité des conditions particulières qui pourraient être accordées à ce salarié.
- De renforcer la politique de recrutement handicap et RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise) de l'entreprise

## 2.4 Structurer notre engagement sur le financement de la recherche

La Fondation AUTONOMIA souhaite s'engager pour contribuer au financement d'études et de recherche qui vont optimiser la connaissance au service de l'autonomie.

Pour y parvenir, un groupe de travail a été constitué et a pour mission de définir plus précisément le cadre de cet engagement : le champ disciplinaire des projets qui pourraient être soutenus, le domaine de recherche, les méthodes, les terrains de recherche (territoires de vie dans lesquels se joue pour les personnes et en fonction de leurs caractéristiques et leurs environnements, le dispositif d'engagement sur le champ de la Recherche (appel à projets, financement d'étude, soutien de thèse, prix, etc.

## 2.5 S'inscrire dans une réflexion européenne

La Fondation a commencé en 2021 à nouer des contacts avec des acteurs belges et Allemands sur le champ de l'autonomie. La crise sanitaire n'a pas favorisé les moments de rencontre et d'échanges. L'année 2022 sera un nouveau départ pour adresser le sujet au travers d'autres cultures.

---

## 2.6 Autres engagements

La Fondation AUTONOMIA est membre du Centre Français des Fonds et Fondations. Dans ce cadre elle a signé le Manifeste de la nouvelle Coalition Française des Fondations pour le Climat (CFFC) en 2021.

Consciente que le défi majeur de notre époque est la lutte contre le dérèglement climatique, mais qu'elle est encore insuffisamment prise en considération, la Coalition Française des Fondations pour le Climat (CFFC) a été initiée par le Centre Français des Fondations et ses partenaires pour mobiliser une action concertée des fondations et fonds de dotation sur les questions climatiques.

La coalition s'engage pour mobiliser l'ensemble du secteur philanthropique autour de cette question prioritaire. Plus qu'un simple manifeste, c'est un appel à l'action, à la mobilisation collective et à l'engagement.

### 3. Construire un modèle économique pérenne

La Fondation AUTONOMIA, reconnue d'utilité publique dispose de la grande capacité juridique. Elle peut ainsi recevoir des donations et des legs ainsi que des dons manuels de toutes provenances, en faisant profiter ses donateurs de la déductibilité de leur revenu ou résultat imposables, des dons qu'ils lui ont consentis.

Elle peut également recevoir des dons (en numéraire, en nature, en compétence) des entreprises au titre du mécénat en leur faisant bénéficier des dispositions fiscales en vigueur.

La Fondation AUTONOMIA bénéficie du soutien d'entreprises mécènes. Depuis 2019 le Groupe VYV et de 2 de ses mutuelles, ainsi que VYV3 contribuent au financement des travaux au titre du mécénat.

Ces partenaires sont engagés aux côtés de la Fondation convaincus de la pertinence de son action en lien avec l'autonomie.



Pour la Fondation AUTONOMIA, l'enjeu des 5 années à venir est de diversifier ses sources de financement afin de pérenniser son action.

### 4. Un nouveau souffle pour la Fondation abritante

#### 4.1 Un nouveau règlement de fonctionnement pour développer l'accueil de fondations sous égide

La Fondation AUTONOMIA est habilitée à abriter sous son égide des projets de fondations portés par des personnes physiques ou morales (individus, famille, entreprises, collectivités...) fédérant ainsi des initiatives individuelles, familiales et institutionnelles sur les champs du handicap, de la dépendance et des addictions.

Ce statut particulier est accordé par le Conseil d'Etat et confère à la Fondation AUTONOMIA une légitimité et une responsabilité importante.

La Fondation AUTONOMIA s'inscrit dans une dynamique et une volonté d'ouverture auprès des personnes physiques et morales qui souhaitent créer une fondation abritée.

Avec ce statut, la Fondation AUTONOMIA soutient des porteurs de projets qui œuvrent pour favoriser et maintenir l'autonomie des personnes en situation de handicap, de dépendance et d'addiction à travers leur fondation abritée.

La primauté est accordée au soutien des fondations abritées et à leurs projets à partir du moment où ceux-ci s'inscrivent dans le respect du cadre juridique et fiscal défini pour les fondations abritées.

La Fondation AUTONOMIA s'engage à respecter la volonté des fondateurs des fondations abritées tant que celle-ci agit en cohérence avec son objet statutaire et les termes définis par la convention d'abri.

Ce règlement de fonctionnement est disponible sur le site de la Fondation AUTONOMIA [Créer une fondation abritée | Fondation Autonomia](#)

Ce règlement détaille notamment la philosophie de la Fondation AUTONOMIA quant à ce statut d'abritante, les engagements réciproques de l'abritant et de la Fondation abritée, la dotation nécessaire à la création d'une fondation abritée, les rôles et missions du comité d'engagement de la fondation abritée, etc.

*« Selon la loi du 23 juillet 1987, modifiée par l'article 20 de la loi du 4 juillet 1990, peut être dénommée Fondation abritée «l'affectation irrévocable, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif, de biens, droits ou ressources à une Fondation reconnue d'utilité publique dont les statuts ont été approuvés à ce titre, dès lors que ces biens, droits ou ressources sont gérés directement par la Fondation affectataire, et sans que soit créée à cette fin une personne morale distincte »*

## 4.2 Des fondations abritées aux profils très différents



L'objet de la Fondation KUNZ est de **révéler les talents des personnes en situation de handicap**

### En 2021

- **11** projets soutenus répartis tout le territoire français
  - Jardins potagers au sein d'un IME (Institut Médico-Educatif),
  - Soutien à une agence artistique pour personnes en situation de handicap,
  - Spectacle en langue des signes pour personnes sourdes et malentendantes,
  - Soutien à un groupe de jeunes en situation de handicap participant à la grande Odyssée, une course en chien de traîneau
  - Atelier photo et tournage d'un film sur le canal du Berry par des jeunes en situation de handicap
- **50** projets soutenus depuis la création de la Fondation en 2016  
[www.fondationkunz.fr](http://www.fondationkunz.fr)



L'objet de la Fondation **La santé par l'activité physique adaptée**

## En 2021

- La Fondation Siel Bleu a apporté son soutien à l'Association Siel Bleu pour faire face à la crise sanitaire
- Partenariat avec le Crédit Municipal de Paris dans le cadre d'un Livret Paris Partage.
- Préparation d'un appel à projets 2022 pour soutenir des actions sur le sport adapté pour plus d'autonomie  
[www.fondationsielbleu.fr](http://www.fondationsielbleu.fr)



## 5. Communiquer !

En 2021, la Fondation a engagé une stratégie de communication pour se faire connaître et rendre son action visible et lisible.

### 5.1 Le site web, relai d'informations

Une mise à jour régulière du site web, des actualités, des projets soutenus permet d'informer ses publics en continu.

## L'ACTUALITÉ DE LA FONDATION



11 avril

#### Regards croisés : Bipolarité et vie professionnelle

Filmés par Bipolarité France, nous vous invitons à découvrir ces « Regards croisés » de personnes bipolaires insérées dans la vie professionnelle. L'un est entrepreneur, l'autre pair aidant, et ils montrent tous les deux que malgré la pathologie travailler c'est possible. C'est un message d'espoir pour toutes les personnes bipolaires isolées ou exclues socialement et professionnellement.

[En savoir plus +](#)



3 mars

#### Diffusion le 10 mars du reportage « L'âge d'or de la colocation »

La Fondation AUTONOMIA soutient l'association Loki Ora qui porte des projets de collocation présentés dans ce reportage qui sera diffusé le 10 mars sur France 3 Pays de la Loire.

[En savoir plus +](#)

## 5.2 Communiquer sur le statut de Fondation abritante

L'accueil de nouvelles fondations abritées est un objectif affiché pour la Fondation AUTONOMIA.

Une plaquette de communication a été conçue et sera diffusée auprès des partenaires, sur le site et via LinkedIn. Des rencontres vont être organisées avec des porteurs de projets, des banques et des partenaires de l'écosystème pour accueillir des porteurs de projets et les accompagner dans leur démarche.



FONDATION  
AUTONOMIA  
Handicap  
Dépendance  
Addictions

Tous les porteurs de projets peuvent envisager de créer une Fondation abritée dans la mesure où leur ambition s'inscrit dans l'objet de la Fondation AUTONOMIA : encourager et préserver l'autonomie des personnes en situation de handicap et de dépendance et toute forme d'addiction.

Monique SASSIER,  
Présidente de la Fondation AUTONOMIA

### CRÉER UNE FONDATION ABRITÉE

un dispositif au service de votre projet philanthropique

Vous êtes un particulier, une entreprise, une association et vous souhaitez créer ou faire abriter une Fondation : nous vous proposons un environnement humain, personnalisé et professionnel pour abriter et accompagner votre projet.



© Fondation KLUNZ  
Jardin thérapeutique APEI Chambéry

La Fondation AUTONOMIA a pour mission d'encourager et de préserver l'autonomie des personnes en situation de handicap, de dépendance ou concernées par toute forme d'addiction.

**Capture rectangulaire**

#### Créer une Fondation abritée

Parmi les engagements pouvant faire l'objet de la création

- encourager l'autonomie par la formation, l'entrepreneuriat et l'inclusion par et dans l'emploi
- favoriser l'autonomie liée au bon usage des outils numériques
- soutenir l'autonomie des aidants
- faciliter l'autonomie des personnes âgées dans leur vie à domicile
- initier et promouvoir des pratiques innovantes pour améliorer l'existence et le vivre ensemble
- soutenir des actions de recherche ou d'expérimentation en faveur de l'autonomie

Tous les projets qui visent à favoriser l'autonomie seront étudiés avec la plus grande attention.

#### Qu'est ce qu'une Fondation abritée ?

Une Fondation abritée est un fonds placé sous l'égide d'une Fondation abritante\* reconnue d'utilité publique.

Selon la loi du 23 juillet 1987, modifiée par l'article 20 de la loi du 4 juillet 1990, peut être dénommée Fondation abritée «l'affectation irrévocable, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif, de biens, droits ou ressources à une Fondation reconnue d'utilité publique dont les statuts ont été approuvés à ce titre, dès lors que ces biens, droits ou ressources sont gérés directement par la Fondation affectataire, et sans que soit créée à cette fin une personne morale distincte».

\*Une Fondation abritante est une Fondation reconnue d'utilité publique habilitée à accueillir sous égide des Fondations dont l'objet est conforme à son propre objet social.

Contact : Ingrid Antier-Perrot, [iantierperrot@fondationautonomia.org](mailto:iantierperrot@fondationautonomia.org)  
[www.fondationautonomia.org](http://www.fondationautonomia.org)

## LA FONDATION ABRITÉE

UN PROJET PHILANTHROPIQUE QUI PORTE VOS VALEURS

Qui peut créer une Fondation abritée ?

Toute personne physique ou morale de droit privé du public peut créer une Fondation abritée (un particulier, une entreprise, une association...).

Quelles sont les conditions de création ?

Les modalités de création d'une Fondation abritée (durée, dotation et moyens) dépendent de l'ambition du projet philanthropique qu'elle porte.

Nous sommes à votre écoute pour étudier avec vous votre projet et la façon dont il peut être mené et organisé.



### Un accompagnement sur-mesure

En abritant des Fondations sous égide, la Fondation AUTONOMIA contribue à l'amélioration continue des réponses apportées pour favoriser l'autonomie des personnes concernées par le handicap, la dépendance ou toute forme d'addiction.

Une Fondation abritée est un outil efficace pour mobiliser les générosités privées de personnes physiques ou morales qui souhaitent soutenir des projets à fort impact social.

#### La création d'un Fondation abritée en quelques étapes

1. Le préalable à la création de votre Fondation abritée est de veiller à ce que l'objet de la future Fondation soit en phase avec l'objet de la Fondation AUTONOMIA.
2. Une ou plusieurs rencontres nous permettent d'échanger sur votre projet philanthropique et de vous accompagner, si besoin pour préciser l'objet de votre Fondation, son organisation, formaliser son projet à 3 ans.
3. La rédaction d'une convention définit précisément l'objet de votre Fondation, sa gouvernance (membres et fonctionnement du comité d'engagement\*). Les modalités financières, les rôles de chacune des parties.
4. Ce dernier est présenté au vote du Conseil d'administration de la Fondation AUTONOMIA qui doit après validation du projet valider la création de la Fondation abritée.
5. La création d'un compte bancaire dédié dans les livres de la Fondation abritante et l'organisation du 1er comité d'engagement permettent de lancer l'activité de votre Fondation abritée : choix de la fréquence des comités d'engagement, identification et choix des projets soutenus, communication sur les actions de la Fondation, modalités de suivi des projets soutenus...

### La fiscalité d'une Fondation abritée

Une Fondation abritée bénéficie des dispositions fiscales en vigueur en France pour les Fondations reconnues d'utilité publiques.

Les dons versés à votre Fondation abritée bénéficient :

- D'une déduction de 75% sur l'IFI (dans la limite de 50000€)
- Et/ou d'une déduction de 66% sur l'impôt sur le revenu (dans la limite de 20% du revenu imposable)

Les Fondations abritées bénéficient des dispositions spécifiques aux donations temporaires d'usufruit et des revenus d'assurance vie.

Pour votre Fondation vous bénéficierez

- Du soutien d'interlocuteurs engagés connaissant les besoins des personnes en situation de handicap, de dépendance et concernées par toute forme d'addiction.
- D'un accompagnement à la création de votre Fondation pour répondre à votre projet philanthropique
- D'un accompagnement pour identifier et sélectionner les projets que vous souhaitez soutenir
- Du suivi administratif pour la gestion financière de votre Fondation
- D'une mise en relation avec des porteurs de projets agissant sur le même secteur

### 5.3 Une présence sur LinkedIn

La Fondation a choisi de privilégier une présence sur le réseau LinkedIn à ce stade. La page a été mise en ligne en 2021.

Un groupe de travail accompagné par un cabinet spécialisé travaille à la formalisation des orientations stratégiques de la Fondation en lien avec ses prises de parole sur LinkedIn et l'animation d'une communauté active.



Crédits photos : page 7 : Loki Ora / Unis Cité – page 12 : Siel Bleu.